

2023.30

Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer Conseil d'Administration du Jeudi 29 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 29 juin 2023 à 15 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 20 juin 2023 de Madame la Présidente, Sylvie de GAETANO.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Représenté : 1 - Absents : 5 - Quorum : 8

Étaient présents :

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente - M Lionel BOTTIN - M Jean-Eudes D'ACHON - M Guy de la BROUSSE - Mme Evelyne WACOGNE - Mme Marie BONHOMME - Mme Dominique VIGNESOULT - M Adrien KERSEBET -VEGEAIS

Était représenté :

M Didier QUENOUILLE (pouvoir donné à Mme Martine GUILLON)

Étaient excusés :

Mme Stéphanie FRESNAIS - M Pascal BULTEZ- Mme Sophie MOITIE

Absent non excusé :

Mme Danielle PEGOT- CAPELLE- M Stéphane SABATHIER

Secrétaire de séance :

Mme Martine GUILLON

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE MOBILITE GERE PAR LE CENTRE COMMUNAL DE TROUVILLE-SUR-MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles

Considérant le besoin de mettre en place un service de transport à la demande pour les seniors trouvillais, notamment pour accéder aux soins médicaux, réaliser leurs achats de première nécessité ou encore pour favoriser un service de transport de vie quotidienne afin de maintenir leur qualité de vie,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve**, le règlement intérieur, annexé à la présente délibération, du service mobilité géré par le CCAS de Trouville-sur-Mer
- **Autorise** la Présidente, ou son Représentant, à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.

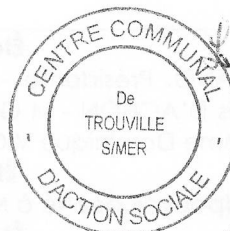
La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale :

- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.télérecours.fr.

Signature de l'Elu Référent :



la Présidente
Sylvie de Gaetano
Sylvie de GAETANO



*Secrétaire de
seance
Martine
Guillon*